

Prêt d'honneur Croissance

INITIATIVE HAUTE MARNE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur Croissance est un financement à l'entrepreneur qui permet à l'entreprise d'accroître, de diversifier, ou de moderniser son activité ou son organisation.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif vise les chefs d'entreprises ayant entre 2 et 6 ans d'existence.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Est éligible au dispositif le développement de l'entreprise par :

- un investissement de matériel et/ou d'équipement (hors immobilier d'entreprise),
- un achat de fonds de commerce.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est accordé sans intérêt ni garantie, à titre personnel, pour un montant compris entre 3 000 et 25 000 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur 2 à 5 ans maximum.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

La demande de prêt est faite à Initiative Haute-Marne.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 2 ans et d'au plus 6 ans.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Publics visés par le dispositif
 - › Dirigeant

Organisme

INITIATIVE HAUTE MARNE

Initiative Haute-Marne

- 55 rue du Président Carnot
52100 SAINT-DIZIER
Téléphone : 03 25 07 32 30
Télécopie : 03 25 07 32 19
E-mail : initiativehautemarne@haute-marne.cci.fr